



Conseil
des arts
et des lettres
du Québec

LANAUDIÈRE



MRC D'Autray, de Joliette, de l'Assomption, Les Moulins, de Matawinie, de Montcalm |
Ville de Notre-Dame-des-Prairies | Culture Lanaudière | Table des préfets de Lanaudière

COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

810 000 \$ pour soutenir les arts et les lettres dans Lanaudière

Notre-Dame-des-Prairies, le lundi 20 février 2017 – Le **Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ)**, les municipalités régionales de comté (MRC) de **D'Autray, Joliette, L'Assomption, Les Moulins, Matawinie, Montcalm**, la **Ville de Notre-Dame-des-Prairies**, la **Table des Préfets de Lanaudière** ainsi que **Culture Lanaudière** annoncent aujourd'hui la signature d'une **Entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité de la région de Lanaudière**. Investi en part égale entre la région et le CALQ, un montant totalisant **810 000 \$** réparti sur 3 ans (2016-2019) permettra l'attribution d'un soutien financier aux créateurs et aux organismes artistiques de la région qui ont des projets en lien avec la collectivité.

Le ministre de la Culture et des Communications, ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française et ministre responsable de la région de l'Estrie, M. **Luc Fortin**, a tenu à déclarer : « Je me réjouis de cette entente entre le Conseil des arts et des lettres du Québec et les acteurs municipaux de la région de Lanaudière qui investissent conjointement pour le dynamisme culturel de leur région et la qualité de vie de leurs citoyens. L'accès à la culture partout au Québec est une priorité pour notre gouvernement ».

Porte-parole des six MRC lanadoises, Monsieur **Gaétan Morin** est très fier de cet investissement majeur pour la région. Il mentionne : « Grâce au travail effectué à la Table des préfets, les six MRC ont été en mesure de travailler de manière concertée afin de signer toutes ensemble une entente de partenariat territoriale favorisant l'émergence de projets culturels dans toute la région de Lanaudière. »

« Aujourd'hui, c'est au tour de Lanaudière de célébrer la valeur de la créativité de ses artistes et écrivains en s'engageant dans une entente de partenariat avec le Conseil des arts et des lettres du Québec. Je tiens à saluer nos partenaires lanadois pour leur remarquable concertation », a mentionné M^{me} **Anne-Marie Jean**, présidente-directrice générale du CALQ.

Monsieur **Jean-Pierre Corneault**, président de Culture Lanaudière, est heureux de la signature de l'entente territoriale qui soutient l'apport des arts et de la culture dans le développement économique et social de la région de Lanaudière. Il a déclaré : « Je tiens à remercier les élus municipaux et le Conseil des arts et des lettres du Québec pour la concrétisation de cette entente de partenariat et confirme l'entière collaboration de Culture Lanaudière pour en faire une totale réussite ».

Le programme

Selon les termes de l'entente, le gouvernement du Québec, par l'entremise du CALQ, a apparié le montant de 405 000 \$, investi par la Table des préfets de Lanaudière par l'entremise des six MRC de la région ainsi que la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour la mise en œuvre du **Programme de partenariat territorial de Lanaudière 2016-2019**. Ses objectifs : stimuler la création artistique dans toute la région, contribuer à l'essor et à la diffusion des artistes et des écrivains, favoriser leur rétention dans leur localité et encourager l'émergence et l'inclusion des technologies numériques dans la pratique artistique. L'entente vise aussi à épauler les organismes artistiques professionnels structurants pour le développement et le rayonnement des arts et des lettres sur le territoire et à l'extérieur.

L'appel à projets

Un appel à projets pour ce programme est lancé aujourd'hui. Pour connaître tous les détails, cliquez sur le volet de votre choix (notez que vous devrez ensuite sélectionner une discipline ou un profil afin d'accéder à l'information) :

- Volet 1 : [Soutien aux artistes et aux écrivains professionnels](#)
- Volet 2 : [Soutien aux organismes artistiques professionnels](#)
- Volet 3a : [Soutien à la mobilité pour les artistes](#)
- Volet 3b : [Soutien à la mobilité pour les organismes](#)

La date limite d'inscription est fixée au 28 avril 2017.

Accompagnement pour les artistes et organismes

Culture Lanaudière offre un service d'accompagnement aux artistes et aux écrivains professionnels ainsi qu'aux représentants d'organismes artistiques qui désirent présenter une demande. Ils sont invités à communiquer avec Catherine Gaudet, agente de développement au 450 753-7444, poste 23 ou par courriel : developpement@culturelanaudiere.qc.ca.

[Site web du Conseil des arts et des lettres du Québec](#) // [Site web de Culture Lanaudière](#)

- 30 -

Source :

Andrée Saint-Georges
Directrice générale
Culture Lanaudière
450 753-7444, poste 25
Andree.saint-georges@culturelanaudiere.qc.ca

Renseignements :

Karine Côté
Conseillère en communications
et à la promotion des arts et des lettres
Conseil des arts et des lettres du Québec
Tél. : 418 528-2589 ou 1 800 608-3350